

AGFF
**Le Medef et la CGPME veulent
écarter l'UPA, en toute illégalité**

L'UPA s'indigne de la position adoptée ce jour par le Medef et la CGPME tendant à écarter les représentants des petites entreprises de la gestion des fonds destinés à financer le départ à la retraite des Français dès 60 ans.

Plutôt que d'accorder une juste représentation à l'UPA, ces organisations préfèrent proposer aux organisations syndicales de salariés d'abandonner la constitution de l'AGFF* pour revenir à l'ancienne association ASF dans laquelle l'UPA n'avait pas demandé une représentation.

En procédant ainsi de manière arbitraire le Medef et la CGPME mettent à mal la solidarité entre les différentes catégories d'entreprises.

Il faut rappeler que si l'UPA ne participait pas à la gestion de l'ASF c'est tout simplement parce qu'elle n'avait pas participé aux négociations ayant conduit à sa constitution en 1983. Or l'UPA est signataire de l'accord du 10 février 2001 sur l'avenir des retraites complémentaires et doit à ce titre participer à la gestion de l'organisme auquel il se réfère.

L'UPA tient en outre à rappeler qu'elle a tout entrepris pour éviter le désaccord patronal auquel nous aboutissons. En effet, le Président du Medef a été sollicité par l'UPA en amont de la réunion constitutive afin d'organiser une concertation sur la répartition des postes d'administrateurs au sein du collège des employeurs. Cette demande, conforme aux statuts, est restée lettre morte.

De même, suite à un premier constat de désaccord, l'UPA a fait de larges concessions de manière à satisfaire ses partenaires mais a dû constater le refus catégorique du Medef et de la CGPME de revenir sur leur décision de marginaliser la représentation de l'artisanat. C'est ainsi que la proposition d'accorder 3 sièges à l'UPA sur un total de 15 administrateurs employeurs a été rejetée.

Dans ces conditions, l'UPA prendra toutes les dispositions juridiques nécessaires pour être gestionnaire du dispositif de financement des retraites complémentaires entre 60 et 65 ans. Par ailleurs, elle invite ses partenaires du collège patronal à mieux tenir compte des réalités économiques nationales et à considérer le poids grandissant de l'artisanat et des petites entreprises afin d'accepter une représentation conforme à cette importance. Dans le cas contraire, l'UPA examinera l'opportunité de faire appel à l'Etat afin qu'il mène une enquête de représentativité concernant chacune des trois organisations patronales.

*AGFF : Association pour la gestion du fonds de financement de l'AGIRC et de l'ARRCO